

# VENT D'OUEST

## Comité Technique Local du 27 novembre 2020

### Compte Rendu des Débats

Ce CTL, prévu en visioconférence, a finalement eu lieu en audioconférence compte tenu des problèmes techniques rencontrés avec le système Cisco Jabber sur certains sites. Bref, encore et toujours des problèmes informatiques pour ce CTL qui s'est déroulé au téléphone dans de mauvaises conditions acoustiques.

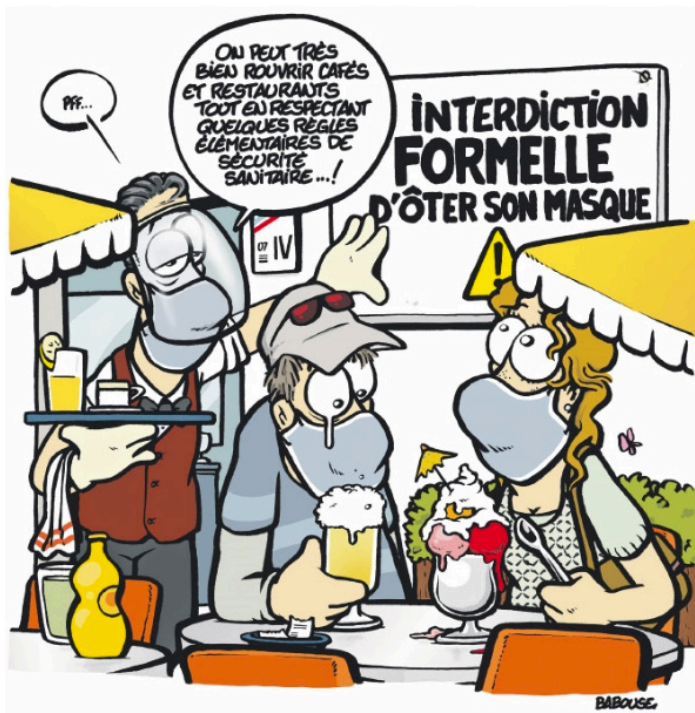
#### En réponse à la déclaration liminaire de la CGT

S'agissant des frais de repas demandés pour tous les agents des brigades nantaises dont le RIE (Restaurant Inter Entreprises) est fermé, la direction a précisé que la présence au bureau et donc la possibilité d'indemnisation concerne essentiellement les agents sédentaires des brigades. Nous avons répondu que les collègues vérificateurs pouvaient aussi être amenés à passer au bureau pour rencontrer le chef de brigade, faire des impressions ou envoyer des courriers et que donc pour eux aussi se posait le problème du RIE fermé mais nous n'avons pas eu de réponse claire pour l'indemnisation des collègues. Affaire à suivre ...

S'agissant des problèmes informatiques et de la lenteur du réseau (notamment sur Le Mans mais aussi sur d'autres sites) la direction a précisé pour Le Mans qu'une nouvelle étude du réseau par le CIL de Tours était prévue...

Des difficultés ont aussi été évoquées pour les sites de Quimper et de la Division 5 (Nantes).

Selon la direction, les situations locales sont très hétérogènes au niveau des équipements informatiques avec des versions différentes des ordinateurs, ce qui ne faciliterait pas les choses. Effectivement nous le confirmons, les problèmes informatiques sont encore et toujours là...



### Ordre du jour du CTL

#### 1. Règlement Intérieur (RI) de l'immeuble du 17 Boulevard Solférino de Rennes

Certains articles du RI ont été modifiés ou précisés :

- La sécurisation des accès au bâtiment ;
- La sortie des véhicules après 19h20 ;
- Le stationnement en dehors des heures de travail ;
- L'accès au local syndical ;
- Les cartes d'accès permanentes ou temporaires (formations...) ;
- La sécurité lors des manifestations des (méchants) syndicalistes.

La CGT a de nouveau demandé, par souci démocratique, que les agents de Rennes soumis

aux horaires variables soient consultés sur le règlement horaire à l'instar de ce qui a été fait sur les brigades de Nantes, en précisant qu'il n'y a aucune impossibilité technique majeure pour organiser ce vote.

Pour autant, la direction refuse toujours en avançant des motifs divers et variés : « c'est une opération lourde, il faudrait un vote à bulletin secret, ce n'est pas une demande des agents de Rennes sauf un ou deux, à Nantes il y avait une demande ».

Nous avons demandé combien il fallait avoir d'agents demandeurs mais sans obtenir de réponse précise...

Bref, la situation sur Rennes est figée ... mais les arguments évoluent.

La CGT a profité de l'examen du RI de Rennes pour demander la communication des RI de tous les autres sites de la DIRCOFI Centre Ouest ; la direction a promis de relayer notre demande.

## 2. Vote des Ponts Naturels 2021

La CGT s'est abstenue sur ce point comme les années passées, toujours pour les mêmes motifs.

Les dates retenues par la direction sont les vendredis 14 mai (ascension) et 12 novembre.

En 2021, les autres directions de l'inter-région devraient opter pour ces mêmes dates.

## 3. Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

4 fiches de signalement ont été rédigées en 2019 et sont remontées à l'Assistant de Prévention.

Comme les années précédentes, l'analyse des indicateurs du TBVS permet de détecter les situations difficiles rencontrées dans les services (nombre important de jours placés sur le CET, importance des écrêtements, des recours en révision ou des refus entretien...) Par ailleurs, nous précisons que les écrêtements, déjà importants, ne concernent que les écrêtements mensuels et non les écrêtements quotidiens.

La CGT s'est interrogée sur la formulation retenue par rapport à la situation de la cellule d'appui de Nantes. En effet, la direction laisse entendre que, s'il y avait problème, c'était la seule faute des agents. Bien entendu, ce n'est

pas du tout cela qu'il fallait lire. Mais quand même, depuis que ce sont de nouveaux agents, tout va bien !

## 4. Situation de Châteauroux : Fusion prévue entre la BV 28 et la BDV au 01/09/2021

Selon la direction, le bilan des fusions précédentes (dont celle d'Alençon intervenue en 2015) est toujours en attente.

Actuellement, sur Châteauroux la DIRCOFI (4 vérificateurs) serait trop présente par rapport à la DDFIP (3 vérificateurs débutants avec une gestion par un Pôle Unifié de Contrôle « PUC »), la fusion permettra une meilleure couverture du tissu fiscal local.

La Direction précise dans son introduction que le taux de couverture des entreprises de compétence DIRCOFI est trop important alors que celui des entreprises de compétence DDFiP ne l'est pas assez. Nous en concluons donc que les vérificateurs expérimentés de la DIRCOFI seront amenés à assurer en partie le contrôle de ces entreprises.

Une 1<sup>ère</sup> réunion de présentation aux agents a eu lieu le 14 octobre dernier. Elle a permis de répondre aux questions des collègues concernant les aspects immobiliers (locaux) et métiers (polyvalence attendue ou non des vérificateurs, formation aux reconstitutions de recettes, situation des agents DDFiP qui ne souhaitent pas suivre la brigade fusionnée au 01/09/2021, etc.).

La CGT a rappelé sa demande d'un retour d'expérience (le RETEX est très tendance en ce moment) sur les fusions antérieures et notamment sur celle intervenue dans l'ex DIRCOFI Ouest en 2015 sur le site d'Alençon.

Il n'y a pas de bilan pour l'Orne mais, selon une communication téléphonique avec le chef de Brigade, la fusion a permis une meilleure couverture du tissu avec une équipe polyvalente bien sensibilisée sur les aspects procéduraux (seuils, délais...).

Un oui-dire, une impression, un sentiment devraient donc nous convaincre mieux et d'avantage que des rapports argumentés.

La CGT a aussi rappelé que la BV 28 était

concernée par l'expérimentation 1 de la MRV et que la charge de travail de l'équipe remaniée serait importante.

Selon la direction, cette expérimentation MRV n'est pas poursuivie et compte tenu de la présence actuelle d'un contrôleur sur place, il n'y aurait pas de surcroît de travail pour le chef de brigade. Nous l'espérons ! La direction s'est engagée à nous tenir informés des conclusions du groupe de travail qui réfléchit aux modalités de cette fusion.

## 5. Bilan 2019 du Contrôle Fiscal de la DIRCOFI

Selon la direction, l'année 2019 a permis la diversification des procédures, la poursuite du développement de la procédure de régularisation et la mise en place de la garantie fiscale.

La médiane des affaires vérifiées est en baisse depuis plusieurs années mais en 2019 cela peut aussi s'expliquer par la hausse du nombre d'affaires par brigade qui est passé de 100 à 105 affaires. Les fameuses 5 affaires supplémentaires n'étant pas les meilleures !!!

S'agissant des listes établies par la MRV et des piètres résultats qui en résultent (résultats décevants : 4 dossiers sur 5 non retenus et beaucoup d'affaires à faible rendement), le directeur a admis que la MRV ne fait pas de la programmation à proprement dit, mais du signalement en détectant des anomalies potentielles qui doivent être analysées et enrichies. Les résultats de ce service devraient progresser avec les pôles de programmation. Acceptons-en l'augure, car il y a de belles marges de progression.

Face à l'effritement de la médiane dans toutes les DIRCOFI, la CGT a regretté la frilosité de l'administration s'agissant des dossiers modèles U, par exemple, ainsi que la baisse en cours du taux de l'IS et celle à venir des impôts de production qui ne vont pas améliorer la situation.

La CGT a posé la question du respect ou non des règles sanitaires par les entreprises lors des contrôles sur place. Pour la direction, il convient de privilégier le dialogue avec l'entreprise et de partir en cas d'impossibilité et de blocage, la direction prenant le relais en rappelant à l'entreprise ses obligations. Mais cela ne va pas

favoriser la fluidité des contrôles !

Des précisions ont été apportées sur la nouvelle procédure de l'Examen de Conformité Fiscale et du contrôle de cohérence réalisé par un tiers de confiance qui ont pour but d'améliorer la validité des déclarations et par suite les rentrées budgétaires. Il n'y aurait pas de problème pour engager un contrôle ultérieur, sachant qu'un rappel sur un point validé par le tiers de confiance ne donnera pas lieu à intérêt de retard. En revanche, l'entreprise pourra se retourner contre le tiers de confiance pour un dédommagement. Cela risque de limiter l'offre de cette prestation.

Des groupes de travail sont en cours sur la garantie fiscale, sur la partie patrimoniale des VG ainsi que sur le traitement des fraudes les plus graves qui concerneraient 50 dossiers par an.



## Questions diverses

La CGT a rappelé la lassitude des agents suite aux dysfonctionnements informatiques récurrents.

Aucune livraison nouvelle d'ordinateurs n'est prévue et seuls 3 ordinateurs portables seraient actuellement disponibles en cas de panne.

Un stock à flux tendu, s'il en est, alors que le télétravail est largement encouragé !



# Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

**De récents articles de journaux ont révélé, s'il en était encore besoin, l'effet contre-redistributif de la politique sociale et fiscale de nos gouvernants.**

Entre la disparition de l'ISF, remplacé par un IFI rabougri, et la flat-tax sur les dividendes, sans évoquer d'autres fiscalités moins connues comme l'exit-tax, c'est un « pognon de dingue » qui s'est évaporé des poches de la puissance publique pour rejoindre celles de puissants particuliers.

**Cela ne suffisait pas. Il convient donc, comme le disait Monsieur Reagan, sans doute le modèle de nos ministres actuels, d'affamer un peu plus la bête (c'est-à-dire l'État) en supprimant demain les impôts dits de production.**

Quoi qu'il en coûte, disait donc le président de la République, il fallait bien comprendre cette affirmation comme une promesse aux dirigeants du CAC40 et non une remise en cause de la politique suivie depuis bientôt 35 ans et qui a conduit aux dégâts sociaux et sociétaux que l'on connaît.

Les organisations syndicales et des associations diverses et variées se sont opposées à ces politiques. **Depuis bientôt 20 ans, nos manifestations pacifiques sont de plus en plus la cible de violences** de « blacks bocks », dont nous ignorons tout sauf qu'ils ne sont pas des manifestants, et de violences policières. **Demain, la loi dite de sécurité globale ne permettra plus de dénoncer ces violences sur les réseaux sociaux. La CGT la condamne avec la plus grande fermeté.**

S'agissant de ce CTL, nous reviendrons bien évidemment en détail sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Permettez-nous d'abord de regretter le délai important qu'il y a toujours entre le jour du CTL et la proposition de compte rendu qui nous en est faite. Plus d'un mois, c'est long, Nous vous demandons donc, à nouveau, d'organiser le travail de vos collaborateurs de façon à ce que ces propositions de compte-rendu nous parviennent dans la semaine. De façon plus générale, nous constatons que le règlement intérieur dans son article 4 prévoit l'envoi 15 jours avant le CTL de la convocation et des documents afférents dans la mesure du possible. Visiblement, cela n'est jamais possible. **Il nous faut donc reconnaître, et déplorer, que le dialogue institutionnel avec les représentants**

**du personnel donne l'impression d'être toujours organisé au dernier moment.**

Concernant le règlement intérieur du site de Solférino, **nous tenons une fois de plus à porter à votre attention le besoin de justice démocratique qu'il y a à consulter les agents de Rennes sur le régime des horaires variables**, au même titre que tous les autres agents soumis à la pointeuse (hormis Nantes Direction, et Orléans, pour des raisons techniques).

Concernant la fusion des brigades de Châteauroux, **la CGT demande**, comme lors du CHSCT du 13 novembre dernier, **un bilan de la couverture du tissu fiscal, et donc du maintien du service public, depuis la fusion des brigades d'Alençon.**

**Nous nous interrogeons aussi sur la charge de travail de cette équipe remaniée** en charge par ailleurs de l'expérimentation n°1 de la MRV.

Nous reviendrons sur le TBVS au cours des débats, de même sur les résultats de l'activité. D'ores et déjà, nous apprécions la présentation détaillée par origine de programmation, en particulier celle de la MRV.

En point divers, lors du dernier CTL, vous nous informiez que l'ensemble des restaurants administratifs (sauf celui de Vannes pour d'autres raisons) étaient ouverts. **Il nous a été signalé que celui utilisé par les brigades de Nantes – RIE Aubinière, rue de la Bertinière – était fermé. Nous vous demandons donc de prendre en charge les repas pour les contrôleurs ET les vérificateurs qui se rendent au bureau.**

**Par ailleurs, nous voudrions attirer une nouvelle fois votre attention sur les nombreux dysfonctionnements des applications informatiques de la DGFIP.** Ces dysfonctionnements sont accompagnés par les bugs liés aux mises à jours très nombreuses en ce moment des versions nouvelles de ces applications. Nous pensons ici aux mises à jour de Firefox, CFIR, à la migration de la messagerie thunderbird, à la nouvelle version de FDD, etc.

En outre, le passage des ordinateurs DGFIP à la version 10 de Windows ne semble pas du tout simplifier les choses.

Nous demandons à ce que cette déclaration Liminaire soit jointe au Procès-Verbal du CTL.